

Mgr Pozzo à Andrea Tornielli : la finalité de l'accord avec la FSSPX est désormais en vue

Publié le 30 janvier 2017
5 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

*Mgr Guido Pozzo : » en ce moment, nous travaillons à l'amélioration de certains aspects de la structure canonique, qui sera une prélatrice personnelle. » Cité du Vatican le 30 janvier 2017, par **Andrea Tornielli***

L'archevêque **Guido Pozzo**, secrétaire de la Commission « Ecclesia Dei » en charge du dialogue avec la **Fraternité Saint-Pie X**, confirme également à *Vatican Insider* que l'étape de la pleine communion avec les lefebvristes approche. La finalité de l'accord est désormais en vue, même s'il faudra encore un certain temps.

Le supérieur de la Fraternité Saint-Pie X, **Mgr Bernard Fellay**, le 29 Janvier, 2017, a participé en tant qu'invité à l'émission « Terres de Mission » de TV Liberté « . Il a confirmé dans **cet entretien** que l'accord avance et que pour arriver à la solution canonique il ne sera pas nécessaire d'attendre jusqu'à ce que la situation de l'Eglise soit redevenue « totalement satisfaisante » aux yeux de la Fraternité Saint-Pie X, qui n'a également, durant toutes ces années [de crise], jamais manqué de mentionner le nom du pape, et de prier pour lui lors de la célébration des messes. Mgr Fellay a situé l'attitude du pape François envers la FSSPX par son intérêt pour les *fidèles qu'il considère être à la périphérie [de l'Eglise]* et a expliqué l'importance de mettre fin à la séparation d'avec Rome.

Le cheminement vers le rapprochement, après le mini-schisme provoqué par **les quatre ordinations épiscopales illégales** célébrées par **Mgr Marcel Lefebvre** en 1988, a commencé en 2000, lorsque les lefebvristes sont venus en pèlerinage à Rome pour le Jubilé. **Jean-Paul II** a donné son assentiment à de nouvelles discussions doctrinales. Les contacts se sont intensifiés avec **Benoît XVI**, avec l'examen sans tabou des questions doctrinales. Le pape Ratzinger avait d'abord **libéralisé l'utilisation du missel pré-conciliaire** puis **levé les excommunications** des quatre évêques de la Fraternité. Avec François, en plus de la poursuite des contacts, un pas de plus a été franchi avec l'octroi aux prêtres de la Fraternité **de confesser non seulement validement mais aussi licitement** les fidèles pendant le jubilé de la miséricorde. Une concession qui a ensuite été étendue sans limite de temps dans la lettre « **Misericordia et misera** ».

En ce qui concerne les problèmes doctrinaux, l'essentiel semble dépassé en vue de l'accord. Il serait demandé aux membres de la Fraternité Saint-Pie X ce qui est nécessaire pour être catholiques, à savoir la « *professio fidei* », la croyance en la validité des sacrements célébrés avec le *Novus Ordo* (la liturgie issue de la réforme post-conciliaire), et l'obéissance au pape. Il y a eu un dialogue et une confrontation sur le rapport entre le Magistère et la tradition, tandis que sont l'objet d'approfondissement – et même d'un désaccord qui pourrait perdurer – les sujets liés à l'oecuménisme, à la liberté religieuse et à la relation Église-monde.

Dans l'entretien télévisé Mgr Fellay, en plus de rappeler l'octroi de François concernant les sacrements de la réconciliation et de l'onction des malades, a aussi cité les ordinations sacerdotales de la Fraternité, **déclarant qu'elles ont lieu avec la permission du Saint-Siège** et sans la nécessité d'obte-

nir le consentement de l'évêque local. L'état des faits, précise Mgr Pozzo, est plus complexe et remonte à une décision prise par Benoît XVI et la Congrégation pour la Doctrine de la Foi il y a quelques années. « Le Saint-Siège - explique le secrétaire d'Ecclesia Dei - permet et tolère les ordinations sacerdotales de la FSSPX, tout en continuant à les dire valides mais pas licites, à condition de communiquer les noms des ordinands à l'évêque de leur diocèse d'origine. Le pape François a accordé la légitimité seulement à l'administration des sacrements de la pénitence et de l'onction des malades. Mais pour que les autres sacrements, outre que valides deviennent aussi légitimes, il est nécessaire d'arriver à une solution canonique pour la Fraternité. »

La voie choisie pour la solution canonique, comme chacun sait, est celle de la prélature personnelle, figure inédite introduite dans le nouveau Code de droit canonique de 1983, et jusqu'à présent appliquée seulement à l'Opus Dei. Au cours de ces quelques dernières années les voix de ceux qui s'opposent à l'accord se sont multipliées. L'un des quatre évêques pour lequel le pape Ratzinger avait levé l'excommunication, **Richard Williamson**, a quitté la Fraternité, a fondé un groupe plus extrême et a procédé à de nouvelles ordinations épiscopales. La position de Mgr Fellay apparaît être plus en phase avec celle du fondateur, Mgr Lefebvre, qui **en 1988 était presque parvenu à un accord** avec le Cardinal Joseph Ratzinger, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, accord qui a capoté à la dernière minute.

Andrea Tornielli

Sources : lastampa.it /Vatican Insider /La Porte Latine du 30 janvier 2017